

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire.

**A l'ouverture de la séance :**

Nombre de Conseillers en exercice : 35  
Nombre de présents : 24  
Nombre de procurations : 4  
Nombre de votants : 28

**Membres présents**

Christian LAGALICE/ Eric FLUCHON, Jacques GROS/ Gérard MICHAUD/ Alain SCHMITT/ Frédéric DAMAS/ Chantal TORCK, Françoise VILMONT, Danielle PONSOT/ Annie JOBELIN/ Bernard RECOUVREUX/ Marc SCHMIEDER/ Michel JEANDOT/ Christian LOICHET/ Laurence PEGUILLET, Pierre THIEBAUT/ Gilbert BONGAIN / Etienne CORDIER / Alexandre CROT, Jacques LANGEL/ Bernard PUSSET, Jean-Pierre LOLLIOU/ Jean-Marie GAIRE/ Robert MICHAUD/ Jean-Noël GARNIER.

**Membres excusés**

Béatrice HUMBLLOT/ Jean BALAY, Nicolas LEFEVRE/ Lionel LEVEQUE/ Josèphe ELOUARD-MOREAU, Jean GARDET/ Christian PETIJEAN, Alexandre GIRARDOT.

**Procurations :**

Josèphe ELOUARD-MOREAU, a donné procuration à Etienne CORDIER  
Nicolas LEFEVRE a donné procuration à Chantal TORCK  
Christian PETITJEAN a donné procuration à Alexandre CROT

**Absents non-excusés :**

Guy SAVOYE, Isabelle METTETAL.

**Secrétaire de séance**

Mme Chantal TORCK.

**Convoqué : le 09/03/23**

**Liste des délibérations affichée : le 23/03/23**

M. le Président ouvre la séance à 18h30. M. le Président fait l'appel des présents et sollicite Mme Chantal TORCK pour être secrétaire de séance.  
Il met ensuite à l'approbation le procès-verbal de la réunion du 9 février 2023 qui est approuvé à l'unanimité.

## 1) Présentations des comptes administratifs

### ➤ Budget principal (12200)

Le Conseil Communautaire réuni sous la Présidence de Madame Chantal Torck délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Christian LAGALICE, après s'être fait présenter le budget primitif,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BP 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	3 121 239,60	0,00	473 704,12	0,00	3 594 943,72
Opérations de l'exercice	2 388 668,57	2 785 763,85	828 189,05	418 795,04	3 216 857,62	3 204 558,89
<b>TOTAUX</b>	<b>2 388 668,57</b>	<b>5 907 003,45</b>	<b>828 189,05</b>	<b>892 499,16</b>	<b>3 216 857,62</b>	<b>6 799 502,61</b>
Résultats de clôture	0,00	3 518 334,88	0,00	64 310,11	0,00	3 582 644,99
RAR	0,00	0,00	392 023,28	0,00	392 023,28	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>3 518 334,88</b>	<b>392 023,28</b>	<b>64 310,11</b>	<b>392 023,28</b>	<b>3 582 644,99</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>3 518 334,88</b>	<b>327 713,17</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 190 621,71</b>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2021	RESULTAT 2022	RESTES A REALISER EN 2022		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	473 704,12 €	-409 394,01 €	Dépenses	-392 023,28 €	-392 023,28 €	<b>-327 713,17</b>
			Recettes	0,00 €		
FONCT	3 121 239,60 €	397 095,28 €				3 518 334,88

## Affectation du résultat

<b>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2022</b>		<b>3 518 334,88 €</b>
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		327 713,17
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		3 190 621,71
<b>Total affecté au C/1068 :</b>		<b>327 713,17 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2022</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Déficit à reporter (ligne 002)</b>		<b>0,00 €</b>

### ➤ *Ordures ménagères (12205)*

Le Conseil Communautaire réuni sous la Présidence de Madame Chantal Torck délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Christian LAGALICE, après s'être fait présenter le budget primitif,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF OM 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	26 297,69	0,00	0,00	0,00	26 297,69
Opérations de l'exercice	746 172,17	771 492,84	0,00	0,00	746 172,17	771 492,84
<b>TOTAUX</b>	<b>746 172,17</b>	<b>797 790,53</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>746 172,17</b>	<b>797 790,53</b>
Résultats de clôture	0,00	51 618,36	0,00	0,00	0,00	51 618,36
RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>51 618,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 618,36</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>51 618,36</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>51 18,36</b>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement)), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2021	RESULTAT 2022	RESTES A REALISER EN 2022		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	0,00 €	0,00 €	Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00
			Recettes	0,00 €		
FONCT	26 297,69 €	25 320,67 €				51 618,36

#### Affectation du résultat

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2022		51 618,36 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)		0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		51 618,36
<b>Total affecté au C/1068 :</b>		<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2022</b>		<b>0,00 €</b>
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

#### ➤ Pôle santé de Petit-Noir (12201)

Le Conseil Communautaire réuni sous la Présidence de Madame Chantal Torck délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Christian LAGALICE, après s'être fait présenter le budget primitif,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PSPN 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	31 479,51	0,00	76 000,13	0,00	107 479,64
<b>TOTAUX</b>	<b>21 294,24</b>	<b>53 895,63</b>	<b>22 632,00</b>	<b>85 635,93</b>	<b>43 926,24</b>	<b>139 531,56</b>
Résultats de clôture	0,00	32 601,39	0,00	63 003,93	0,00	95 605,32
RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>32 601,39</b>	<b>0,00</b>	<b>63 003,93</b>	<b>0,00</b>	<b>95 605,32</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>32 601,39</b>	<b>0,00</b>	<b>63 003,93</b>	<b>0,00</b>	<b>95 605,32</b>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section

d'investissement), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2021	RESULTAT 2022	RESTES A REALISER EN 2022		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	76 000,13 €	-12 996,20 €	Dépenses	0,00 €	0,00 €	63 003,93
			Recettes	0,00 €		
FONCT	31 479,51 €	1 121,88 €				32 601,39

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2022		32 601,39 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		0,00
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)		0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		32 601,39
<b>Total affecté au C/1068 :</b>		<b>0,00 €</b>
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2022		0,00 €
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

➤ **Résidences seniors (12202)**

Le Conseil Communautaire réuni sous la Présidence de Madame Chantal Torck délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Christian LAGALICE, après s'être fait présenter le budget primitif,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF RS 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	42 046,96	9 296,30	0,00	9 296,30	42 046,96
Opérations de l'exercice	91 762,99	84 909,92	133 045,49	85 340,77	224 808,48	170 250,69
<b>TOTAUX</b>	<b>91 762,99</b>	<b>126 956,88</b>	<b>142 341,79</b>	<b>85 340,77</b>	<b>234 104,78</b>	<b>212 297,65</b>
Résultats de clôture	0,00	35 193,89	57 001,02	0,00	57 001,02	35 193,89
RAR	0,00	0,00	15 410,24	0,00	15 410,24	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>35 193,89</b>	<b>72 411,26</b>	<b>0,00</b>	<b>72 411,26</b>	<b>35 193,89</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>35 193,89</b>	<b>72 411,26</b>	<b>0,00</b>	<b>37 217,37</b>	<b>0,00</b>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;  
 5) Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2021	RESULTAT 2022	RESTES A REALISER EN 2022		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-9 296,30 €	-47 704,72 €	Dépenses	-15 410,24 €	-15 410,24 €	-72 411,26
			Recettes	0,00 €		
FONCT	42 046,96 €	-6 853,07 €				35 193,89

#### Affectation du résultat

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2022		35 193,89 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		35 193,89 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0,00 €
<b>Total affecté au C/1068 :</b>		<b>35 193,89 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2022</b>		
Déficit à reporter (ligne 002)		0,00 €

#### ➤ SPANC (12203)

Le Conseil Communautaire réuni sous la Présidence de Madame Chantal Torck délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Christian LAGALICE, après s'être fait présenter le budget primitif,

- 1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	8 313,95	0,00	13 250,00	0,00	21 563,95
Opérations de l'exercice	0,00	9 750,00	10 250,00	3 000,00	10 250,00	12 750,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>18 063,95</b>	<b>10 250,00</b>	<b>16 250,00</b>	<b>10 250,00</b>	<b>34 313,95</b>
Résultats de clôture	0,00	18 063,95	0,00	6 000,00	0,00	24 063,95
RAR	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>18 063,95</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 063,95</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>18 063,95</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>24 063,95</b>

- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2021	RESULTAT 2022	RESTES A REALISER EN 2022		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	13 250,00 €	-7 250,00 €	Dépenses	0,00 €	0,00 €	6 000,00
			Recettes	0,00 €		
FONCT	8 313,95 €	9 750,00 €				18 063,95

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2022		18 063,95 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		0,00
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)		0,00
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		18 063,95
<b>Total affecté au C/1068 :</b>		<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/ 2022</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Déficit à reporter (ligne 002)</b>		<b>0,00 €</b>

➤ **Maison de santé de Chaussin (12204)**

Le Conseil Communautaire réuni sous la Présidence de Madame Chantal Torck délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par M. Christian LAGALICE, après s'être fait présenter le budget primitif,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi

COMPTE ADMINISTRATIF MSP 2022	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	0,00	21 637,90	4 013,74	0,00	4 013,74	21 637,90
Opérations de l'exercice	23 007,82	26 947,75	24 160,40	116 478,00	47 168,22	143 425,75
<b>TOTAUX</b>	<b>23 007,82</b>	<b>48 585,65</b>	<b>28 174,14</b>	<b>116 478,00</b>	<b>51 181,96</b>	<b>165 063,65</b>
Résultats de clôture	0,00	25 577,83	0,00	88 303,86	0,00	113 881,69
RAR	0,00	0,00	99 804,20	0,00	99 804,20	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>0,00</b>	<b>25 577,83</b>	<b>99 804,20</b>	<b>88 303,86</b>	<b>99 804,20</b>	<b>113 881,69</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>25 577,83</b>	<b>11 500,34</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14 077,49</b>

2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5) Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit de la section d'investissement), le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'affecter le résultat comme suit :

	RESULTAT CA 2021	RESULTAT 2022	RESTES A REALISER EN 2022		SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-4 013,74 €	92 317,60 €	Dépenses	-99 804,20 €	-99 804,20 €	<b>-11 500,34</b>
			Recettes	0,00 €		
FONCT	21 637,90 €	3 939,93 €				25 577,83

#### Affectation du résultat

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/ 2022	25 577,83 €
<b>Affectation obligatoire :</b>		
A la couverture d'autofinancement et / ou exécuter le virement prévu au BP (C/1068)		11 500,34 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>		
Affectation complémentaire en réserves (C/1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		14 077,49 €
<b>Total affecté au C/1068 :</b>		<b>11 500,34 €</b>
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU</b>		<b>31/12/ 2022</b>
<b>Déficit à reporter (ligne 002)</b>		<b>0,00 €</b>

## 2) Approbation des comptes de gestion

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 18h30, le Conseil Communautaire de La Plaine Jurassienne légalement convoqué le 9 mars 2023 s'est réuni sous la présidence de Madame Chantal TORCK.

Le Conseil communautaire : après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,



Considérant la régularité des opérations,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2022 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### 3) Contributions directes

Le Président présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Considérant l'évolution des bases d'imposition en 2023, le Président propose de ne pas augmenter les taux en 2023.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,**  
→ **Décide de ne pas augmenter les taux des taxes directes locales et de fixer les taux intercommunaux pour l'année 2023 comme suit :**

- taxe d'habitation : 5.64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 5.23 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 8.88 %
- cotisation foncière des entreprises : 23.39 %

D'où les produits correspondants suivants pour 2023

	Base d'imposition de 2023	Taux d'imposition de 2022	Produit correspondant
Taxe Foncière (bâti)	7 879 000	5.23	412 072 €
Taxe Foncière (non bâti)	1 042 000	8.88	92 530 €
Taxe d'habitation additionnelle	848 242	5.64	47 841 €
CFE unique ou de zone	1 401 000	23.39	327 694 €
<b>Produit fiscal prévisionnel attendu</b>			<b>880 137 €</b>
Ressources indépendantes des taux votés en 2023	/	/	629 590 €
<b>TOTAL ATTENDU</b>			<b>1 509 727 €</b>

#### 4) Présentation des besoins de crédits par commission

- Aménagement, développement économique et numérique

	Budget prévisionnel (€ TTC)	Subvention (€ TTC)	Observations
<b>PLU</b>			
Marché élaboration	91 623,38	93 693,62	Demande de aide DETR avant le 03 mars (coût total 261 630 €)
Dossier PLU CDRENAF	4 200,00		
Enquête publique	29 069,88		
Communication et imprévue	5 000,00		
<b>Total</b>	<b>130 023,38</b>	<b>93 693,62</b>	
<b>GEMAPI</b>			
Cession SMDL	110 000,00		Inauguration taxe GEMAPI
Cession SABLONNE	4 200,00		
Cession EPAGE BELLE	19 000,00		
Taxe Gemapi		70 930,00	
<b>Total</b>	<b>133 200,00</b>	<b>70 930,00</b>	
<b>Résident</b>			
Valises d'œuvre	26 000,00	100 000,00	CARSAT DETR 2023 Delta DCPV - 66/2022
Travail	458 000,00	144 951,00	
VRD	130 000,00		
<b>Total</b>	<b>614 000,00</b>	<b>244 951,00</b>	
<b>Accessibilité</b>			
Travaux de mise en accessibilité	4 000,00		3 000,00
Visite de conseil SOCOTEC	4 000,00		
<b>Total</b>	<b>8 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Aménagement divers</b>			
Excès de RS (rue + espèces patrimoniales)	2 000,00		Remplacements des plantations Plantation et fauchage des espaces Fauche annuelle
Excès de VS	2 000,00		
Entrée terrain (Noubiens + Ouzoum)	1 500,00		
<b>Total</b>	<b>5 500,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Communication / Informatique</b>			
Communication	19 770,00		55 970,00
Informatique	42 300,00		
Numérique	3 900,00		
<b>Total</b>	<b>65 970,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Transition énergétique - Bâtiments</b>			
Isolation des combles - modernisation chauffage	50 000,00		Audit SDEC 31 janvier // Fonds VERT // CEE RAR 2022
Remplacement Mécanique - hall	17 235,00		
<b>Total</b>	<b>67 235,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Développement économique</b>			
Convention CCI, Us A E	2 000,00		Subvention GPECT pour volet animation
Convention plateforme RH, Us / AER	5 000,00		
Cession inactive Dola Terrence	4 000,00		
Aide à l'immobilier d'entreprise	40 000,00		
Acquisition foncière (terrain / local)	50 000,00		
Signalétique entreprise ?	3 000,00		
Bourse apprentis ?	3 000,00		
Communication et imprévue	5 000,00		
<b>Total</b>	<b>212 000,00</b>	<b>0,00</b>	
<b>Espace vert</b>			
Valise d'œuvre	20 000,00		Travaux 2024 - DETR 2024 - subvention Région Avenir Territoire 2024
<b>Opération Programmes d'Amélioration du PNA</b>			
Etude préalable ?	40 000,00	20 000,00	Candidature 2023 // Étude 2024 // ANAH 50%
<b>Total</b>	<b>40 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	
<b>Sous-total</b>	<b>1 071 566,38</b>	<b>403 644,62</b>	<b>667 921,76 €</b>

• Développement durable

	Budget prévisionnel (€ TTC)	Subvention (€ TTC)	Observations
<b>Eau et assainissement</b>			
Etude transfert de compétences	20 000,00		Relance CPVG
<b>Total</b>	<b>20 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>TOURISME</b>			
PDIPR	5 000,00		
Signalétique	1 000,00		
<b>Total</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
<b>ENVIRONNEMENT</b>			
Concours écologique - trame turquoise	2 000,00		En lien avec la Fédération départementale des chasseurs du Jura FREDDON 4000 + Stagiaire 2 000 + smachage 1000 Pour 13 classes Intervenants, Sea du jardin, séries nature Mobilier PNR Arbres et Gény Edition de flyers, documentation, panneaux, concours photo?
Ambroise	7 000,00		
Educations à l'environnement	12 000,00		
Animations grand public	7 000,00		
Jardin partagé	5 000,00		
Atlas de la biodiversité	4 000,00		
Communication	1 000,00		
<b>Total</b>	<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>38 000,00</b>
<b>Transition énergétique - animation</b>			
Convention AJENA permanence France Rénov	3 480,00		10 permanences à Chauxain - animation 2 soirées thématiques (février - octobre) Convention sur 3 ans (à reporter en 2024 et 2025) Règlement à définir
Animation AJENA "économie d'énergie"	520,00		
Convention SIEC mission SEP	11 010,00		
Fonds intercommunal TRANSITION	100 000,00		
<b>Total</b>	<b>115 010,00</b>	<b>0,00</b>	<b>115 010,00</b>
<b>ORDURES MENAGERES</b>			
Budget global collectes	780 000,00	780 000,00	
Compoteurs	1 000,00		
<b>Total</b>	<b>781 000,00</b>	<b>780 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Mobilités</b>			
Voie de la Bresse (Géney/Chauxain)	64 300,00	29 000,00	Sub CD39 50 % du prix hors frais acquisition
Acquisition Chapuis 30 + Vernet 25 + Prise secours 10%			Pb convention financée avec CD39 pour le financement des acquisitions validées par CCPJ le 16/06/22 mais non validé par CD39...
Acras Salmant		80 000,00	Volonté du CD39 de le modifier pour rajouter des travaux sur cette voie
Vente Salmant	73 500,00	147 000,00	Proposition CCPJ : - agir par voie d'avances ou par nouvelle convention pour les travaux à venir - solliciter urgemment la demande de fonds pour la 1ère acquisition.
Travaux (Géney/Chauxain)	170 280,00		Participation CD39 à hauteur de 50 % des travaux (total estimé 340 500€) en attente passage VERNET
Voie de la Bresse - travaux, ponts	46 000,00		Participation CD39 à hauteur de 50 % des travaux (total estimé 80 000€)
Entretien Voie de la Bresse	11 000,00		Participation CD39 à hauteur de 50 % (total estimé 22 000€ présentation assez onéreuse - quid de l'engagement avec le département )
Entretien Voie Géney	900,00		entreprise Koelren
Savoir Rouler à Vélo	9 000,00	4 500,00	subvention Génération Vélo 50 %
<b>Total</b>	<b>373 280,00</b>	<b>260 500,00</b>	<b>112 780,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 329 260,00</b>	<b>1 040 500,00</b>	<b>288 760,00</b>

• Services à la population

	Budget prévisionnel (€ TTC)	Subvention (€ TTC)	Observations
<b>TRAVAUX - EQUIPEMENT</b>			
Travaux maison des services	10 000.00		Travaux divers
Local technique	5 000.00		Equipe ment atelier 2 + matériel 3
<b>Total</b>	<b>15 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>15 000.00</b>
<b>MAISON DE SANTE DE CHAUSSEN</b>			
Travaux aménagement Cabinet d'infirmier	20 000.00		
Mairie d'œuvre extension	17 000.00	153 000.00	DETR 2023( 127.5) + DST (25.5)
Travaux d'entretien	410 000.00		
<b>Total</b>	<b>447 000.00</b>	<b>153 000.00</b>	<b>294 000.00</b>
<b>CRECHE</b>			
Fonctionnement	380 000.00	117 000.00	PSU - CAF
Investissement	7 000.00	45 000.00	CEJ - CAF
		55 000.00	Participations des familles
<b>Total</b>	<b>387 000.00</b>	<b>212 000.00</b>	<b>165 000.00</b>
<b>RAM</b>			
Fonctionnement	30 000.00	20 000.00	CEJ / PSU - CAF
Investissement	1 000.00	3.00	
<b>Total</b>	<b>31 000.00</b>	<b>20 000.00</b>	<b>41 000.00</b>
<b>PORTAGE</b>			
Fonctionnement	170 000.00	170 000.00	Redevance usagers
Investissement	50 000.00	0.00	Changement d'1 véhicule
<b>Total</b>	<b>220 000.00</b>	<b>170 000.00</b>	<b>50 000.00</b>
<b>ENTRETIEN</b>			
Matériel roulant	2 000.00		
Armoire frigorifique	500.00		
<b>Total</b>	<b>2 500.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 500.00</b>
<b>Extrascolaire</b>			
FRANCHES	40 000.00	17 000.00	CAF PSU (10) + CONTRAT ACCOMPAGNEMENT (7)
Mise à disposition des locaux	0.00		
Mise à disposition de personnel	0.00		
Autres frais divers	10 000.00		
<b>Total</b>	<b>50 000.00</b>	<b>17 000.00</b>	<b>33 000.00</b>
<b>EHPAD</b>			
Coûtation	25 000.00		
<b>Total</b>	<b>25 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>25 000.00</b>
<b>MFS</b>			
Coûtation	40 000.00		
<b>Total</b>	<b>40 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>40 000.00</b>
<b>BASED</b>			
Fonctionnement	0 000.00		dont 5 000€ de location immobilière
Investissement	1 000.00		
<b>Total</b>	<b>7 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>7 000.00</b>
<b>ANIMATIONS</b>			
Ades	4 200.00	2 300.00	10joland
	0 000.00	4 500.00	Séjour Bellech - 3 semaines
	1 000.00	000.00	initiation quad
	2 500.00	1 000.00	Games factory
	250.00	0.00	easyroller
	2 750.00	1 250.00	Spectacle
Transport	4 500.00		
<b>Total</b>	<b>24 800.00</b>	<b>9 550.00</b>	<b>15 250.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 239 300.00</b>	<b>581 550.00</b>	<b>657 750.00</b>

Montants en euros

• Culture

	Budget prévisionnel (€ TTC)	Subvention (€ TTC)	Observations
<b>INSTRUMENTAL INVESTISSEMENT</b>			
Mobilier	1 500.00		Chariot à livres/meuble à roulettes pour présenter les jeux de société
Informatique	4 000.00		
Autres immobilisation	1 500.00		
<b>Total</b>	<b>7 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>7 000.00</b>
<b>MÉDIATHÈQUE FONCTIONNEMENT</b>			
Acquisitions	15 000.00		5 000 € CD / DVD +10 000 € livres
Patrimoine petit équipement (125€)	4 000.00		1 000 € supplémentaire pour jeux société
Abonnement périodique	2 000.00		
Affichage	1 000.00		
Télécommunication	500.00		
Personnel	100 000.00		2 ETP + 31 h Envisager le passager à 35h de l'adjoint du patrimoine suite défection bénévoles
Sortie bénévoles	1 200.00		
Maintenance logiciel CTRB	3 500.00		
Maintenance connexion	200.00		
Hébergement site Internet CTRB	2 000.00		
Documents techniques	300.00		
Ressources numériques	1 000.00		
Remboursement dose dégradée	500.00		
Alimentation végétales Bioora	300.00		
Transport scolaires	3 000.00		
Maintenance matériel	500.00		
<b>Total</b>	<b>135 700.00</b>	<b>0.00</b>	<b>135 700.00</b>
<b>Autres</b>			
SACEM / SADD	1 000.00		Prévoir concertation de la médiathèque
Subventions aux associations	10 000.00		
Partenariat Fédération des Foyers Ruraux	1 500.00		
Programmation culturelle	8 500.00		
Subventions rayonnement intercommunal	20 000.00		
<b>Total</b>	<b>39 000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>39 000.00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>183 700.00</b>	<b>0.00</b>	<b>183 700.00</b>
<b>Annulation</b>			

## 5) Présentation des budgets primitifs et vote des budgets

- Budget Principal

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	1 010 650.00	1 010 650.00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	1 135 550.00	1 135 550.00
Chapitre 014 - Atténuation de produits	0	491 000.00	491 000.00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0	1 432 648.71	1 432 648.71
Chapitre 042 - Opération d'ordre	0	183 156.11	183 156.11
Chapitre 65 - Autre charges de gestion courantes	0	1 042 900.00	1 042 900.00
Chapitre 66 - Charges financières	0	10 041.21	10 041.21
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0	8 000.00	8 000.00
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	0	563 188.44	563 188.44
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>5 877 134.47</b>	<b>5 877 134.47</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	3 190 621.71	3 190 621.71
Chapitre 42 - Opération d'ordre	0	10 812.76	10 812.76
Chapitre 013 - Atténuation de charges	0	0.00	0.00
Chapitre 70 - Produits des services du domaine	0	249 500.00	249 500.00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	0	727 700.00	727 700.00
Chapitre 731 - Fiscalité locale	0	1 100 000.00	1 100 000.00
Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations	0	593 500.00	593 500.00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0	5 000.00	5 000.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>5 877 134.47</b>	<b>5 877 134.47</b>

### BUDGET PRINCIPAL - 400 / INVESTISSEMENT

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	10 812.76	10 812.76
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0	0.00	0.00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	0	0.00	0.00
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	82 992.06	82 992.06
Chapitre 020 - Immobilisations incorporelles	110 252.00	6 000.00	116 252.00
Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées	228 890.50	1 240 000.00	1 468 890.50
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	52 068.78	542 000.00	594 068.78
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	812.00	0.00	812.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>392 023.28</b>	<b>1 881 804.82</b>	<b>2 273 828.10</b>
<b>Recettes d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	64 310.11	64 310.11
Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement	0	1 432 648.71	1 432 648.71
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	183 156.11	183 156.11
Chapitre 041 - Opération Patrimoniales	0	0.00	0.00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves	0	337 713.17	337 713.17
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	0	109 000.00	109 000.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0	147 000.00	147 000.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>2 273 828.10</b>	<b>2 273 828.10</b>

- Budgets annexes :
  - OM

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	730 500.00	730 500.00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	0	11 000.00	11 000.00
Chapitre 65 - Autre charges de gestion courantes	0	15 000.00	15 000.00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	0	5 000.00	5 000.00
Chapitre 040 - Dotations aux provisions	0	20 118.36	20 118.36
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>781 618.36</b>	<b>781 618.36</b>
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	51 618.36	51 618.36
Chapitre 70 - Vente de prestations	0	730 000.00	730 000.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0.00	0.00
Chapitre 78 - Reprise sur amortissements	0	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>781 618.36</b>	<b>781 618.36</b>

- Pôle santé de Petit-Noir

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	32 039.97	32 039.97
Chapitre 66 - Charges financières	0	12 424.23	12 424.23
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	0	9 635.80	9 635.80
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>54 100.00</b>	<b>54 100.00</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	32 601.39	32 601.39
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0	3 432.00	3 432.00
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	18 066.61	18 066.61
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>54 100.00</b>	<b>54 100.00</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	3 432.00	3 432.00
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	20 200.00	20 200.00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	0	0.00	0.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0	49 007.73	49 007.73
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>72 639.73</b>	<b>72 639.73</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recettes d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	63 003.93	63 003.93
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	9 635.80	9 635.80
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>72 639.73</b>	<b>72 639.73</b>

o Résidences seniors

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	20 500.00	20 500.00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0	0.00	0.00
Chapitre 042 - Opération d'ordre	0	49 795.68	49 795.68
Chapitre 66 - Charges financières	0	77 704.32	77 704.32
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>148 000.00</b>	<b>148 000.00</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	0.00	0.00
Chapitre 042 - Opération d'ordre	0	19 314.18	19 314.18
Chapitre 73 - Autres produits de gestion courante	0	128 685.82	128 685.82
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>148 000.00</b>	<b>148 000.00</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Solde d'exécution	0	57 001.02	57 001.02
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	19 314.18	19 314.18
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	72 964.74	72 964.74
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales	0	0.00	0.00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	15 410.24	10 000.00	25 410.24
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	0	638 250.39	638 250.39
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>15410.24</b>	<b>797 530.33</b>	<b>812 940.57</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recettes d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	0.00	0.00
Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement	0	0.00	0.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	49 795.68	49 795.68
Chapitre 041 - Opération Patrimoniales	0	0.00	0.00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves	0	35 193.89	35 193.89
Chapitre 13 - Subvention d'investissement	0	244 951.00	244 951.00
Chapitre 16 - Emprunt	0	483 000.00	483 000.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0</b>	<b>812 940.57</b>	<b>812 940.57</b>

o SPANC

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	18 063.95	18 063.95
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>18 063.95</b>	<b>18 063.95</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	18 063.95	18 063.95
Chapitre 74 - Subvention d'exploitation	0	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>18 063.95</b>	<b>18 063.95</b>



	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Solde d'exécution	0	0.00	0.00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	0.00	6 000.00	6 000.00
Chapitre 458101 - SPANC agence de l'Eau	0.00	0.00	0.00
Chapitre 458201 - SPANC agence de l'Eau	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>6 000.00</b>	<b>6 000.00</b>
	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recettes d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	6 000.00	6 000.00
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers, réserves	0.00	0.00	0.00
Chapitre 458201 - SPANC agence de l'Eau	0.00	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00</b>	<b>6 000.00</b>	<b>6 000.00</b>

o Maison de santé de Chaussin

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses de fonctionnement</b>			
Chapitre 011 - Charges à caractère général	0	15 500.00	15 500.00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	0	0.00	0.00
Chapitre 66 - Charges financières	0	13 576.32	13 576.32
Chapitre 042 - Dotations aux amortissements	0	12 923.68	12 923.68
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>42 000.00</b>	<b>42 000.00</b>
	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recettes de fonctionnement</b>			
Chapitre 02 - Résultat reporté	0	14 077.49	14 077.49
Chapitre 042 - Opérations d'ordre	0	6 765.00	6 765.00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	0	21 157.51	21 157.51
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	0	0.00	0.00
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>0</b>	<b>42 000.00</b>	<b>42 000.00</b>

	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Dépenses d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	0	0
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	6 765.00	6 765.00
Chapitre 016 - Emprunts et dettes assimilées	0	30 772.13	30 772.13
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	99 804	5 658.67	105 462.87
Chapitre 23 - Immobilisations EN COURS	0	400 000.00	400 000.00
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>99 804.20</b>	<b>443 195.80</b>	<b>543 000.00</b>
	Crédits de reports	Nouveaux crédits	Total budget primitif
<b>Recettes d'investissement</b>			
Chapitre 001 - Résultat reporté	0	88 303.86	88 303.86
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	0	0.00	0.00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre	0	12 923.68	12 923.68
Chapitre 10 - Dotations diverses	0	11 500.34	11 500.34
Chapitre 13 - Subventions	0	5 272.12	5 272.12
Chapitre 16 - Emprunt	0	425 000.00	425 000.00
<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>543 000.00</b>	<b>543 000.00</b>

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 et suivants,

Considérant la présentation détaillée par le Président des budgets intercommunaux suivants : budget Principal, budget Résidences Séniors, budget Pôle Santé Petit-Noir, budget maison de santé de Chaussin, budget SPANC, budget OM.

Vu le projet du budget principal et des budgets annexes pour l'exercice 2023 transmis avec la convocation au Conseil Communautaire,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'adopter les budgets primitifs 2023 de la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne** arrêtés en dépenses et en recettes et présentés chapitre par chapitre des Budget Principal, Budget Résidences Séniors, Budget Pôle Santé Petit-Noir, Budget maison de santé de Chaussin, Budget SPANC et Budget OM.

## **6) Délibérations liées au budget**

- **Cotisation Syndicat mixte Doubs Loue 2023** : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la participation au fonctionnement du Syndicat Mixte Doubs Loue fixée à 110 000 € pour 2023. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6554.
- **Cotisation EPAGE Seille** : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la participation au fonctionnement de l'EPAGE fixée à 20 000 € pour 2023. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6554.
- **Cotisations EHPAD 2023** : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la participation au titre de l'EHPAD pour 2023 d'un montant de 25 000 €. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 657358.
- **Subvention à l'amicale de la médiathèque** : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une participation financière d'un montant de 250 € à l'association de l'Amicale de la Médiathèque Intercommunale.
- **Subvention FAMI** : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une subvention de 8 000 € en 2023 à la Fédération des Associations de Musique Intercommunale (FAMI).
- **Cotisation ADCF 2023** : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'acquitter la cotisation au titre de l'ADCF pour 2023 d'un montant de 1 000 €. Les crédits correspondants seront inscrits à l'article 6281.
- **Maison France Service** : le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accorder une participation financière d'un montant de 40 000 € à AGATE PAYSAGE pour le fonctionnement de la MFS au titre de l'année 2023.

## **7) Validation de la stratégie du pays Dolois**

La Région Bourgogne-Franche-Comté, collectivité chef de file de l'aménagement du territoire, a lancé une nouvelle politique de contractualisation dans le but de « soutenir chaque territoire dans un développement et un aménagement durables ».

Baptisée « Territoires en action », cette nouvelle politique, approuvée par délibération du Conseil Régional du 27 Janvier 2022, a logiquement pour socle le SRADDET « Ici 2050 », document cadre de la planification régionale, qui prône :

- L'inscription des territoires dans une trajectoire de transition énergétique et écologique,
- Le renforcement des centralités en privilégiant la sobriété foncière,

- La contribution à l'attractivité régionale basée sur des logiques de complémentarités et de coopérations.

Pour ce dispositif, les Pays sont les partenaires de la Région. Ainsi, pour le territoire, le Pays Dolois - Pays de Pasteur, association qui réunit la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, a fait acte de candidature dès février 2022 pour préparer un nouveau partenariat avec la Région et aboutir à la signature d'un contrat « Territoires en action ».

Ce contrat, repose sur une stratégie de territoire, élaborée à l'échelle du Pays. Celle-ci s'articule autour des thématiques prioritaires voulues par la Région :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique (urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion durable des ressources, alimentation de proximité)
- Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services à la population, économie de proximité
- Faciliter l'accès à la santé pour tous
- Favoriser les mobilités durables du quotidien

La préparation du contrat a fait l'objet d'échanges soutenus entre les élus de la Région et le Bureau du Pays Dolois, ainsi que leurs services respectifs.

Sa mise en œuvre permettra le cofinancement par le Conseil Régional de projets du territoire répondant aux priorités régionales à hauteur de 2.535.333 euros sur la période 2022-2026.

En outre, la Région a défini un cadre d'intervention spécifique aux villes moyennes qui correspondent à des « polarités structurantes au rayonnement médian, souvent d'envergure départementale ». Elle cible ainsi les villes qui proposent une offre de services complète, avec notamment des fonctions administratives de niveau départemental, la présence d'hôpitaux ou encore d'équipements culturels et sportifs à fort rayonnement.

Dans le Pays Dolois, la ville de Dole répond à cette définition. Elle pourra ainsi bénéficier d'une enveloppe financière complémentaire « ville moyenne » de 800.000 euros, intégrée au contrat « Territoires en action ».

Ladite enveloppe devra être affectée à des projets qui renforcent ses fonctions de centralité et contribuent au rayonnement de la ville, par exemple au projet de parc urbain de la rive gauche du Doubs.

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :***

- Approuve le contrat de territoire « Territoires en action » à signer entre la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Pays Dolois - Pays de Pasteur, la Communauté d'agglomération du Grand Dole, les Communautés de communes Jura Nord, de la Plaine Jurassienne et du Val d'Amour, ainsi que la Ville de Dole.
- Autorise le Président à signer le contrat et tous les actes et pièces afférents.

#### **8) ANTS pour les cartes d'identité : proposition du concours des secrétaires de mairies pour désengorger la MFS**

Afin de faciliter les démarches des habitants dans l'obtention de leur carte d'identité, les maires, délégués communautaires, acceptent que les secrétaires de mairie puissent remplir les documents préalables sur le site de l'ANTS. Une courte formation sera prochainement réalisée par Mme TORCK.

#### **9) Ordures ménagères : admission en non-valeur**

***Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres d'ordures ménagères, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'admission en non-valeur de 427.87 €.***

#### **10) Budget Principal : créance éteinte**

**Considérant l'impossibilité de recouvrer les titres émis à l'encontre de la société la Gouillette, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents approuve l'admission en non-valeur de 4 291.99 €.**

#### **11)Renouvellement de la convention avec la FREDON**

La FREDON Bourgogne-Franche-Comté est chargée, par l'Agence Régionale de Santé, de la mise en œuvre de la coordination de la lutte et du soutien des collectivités territoriales pour l'application de la réglementation nationale et départementale.

Afin de renforcer la lutte collective contre l'ambrosie sur le territoire, il est proposé une convention de partenariat avec la FREDON Bourgogne-Franche-Comté qui a pour objet :

- L'accompagnement technique de la collectivité et de ses communes membres
- La formation / réunion de sensibilisation à la demande de la collectivité
- La lutte spécifique et évaluation sur les sites connus à ambrosie

Il est précisé que la convention de partenariat avec la FREDON Bourgogne-Franche-Comté est établie pour une durée d'un an et un montant de 3 600 €.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres :**

- **Approuve la convention annuelle de partenariat avec la FREDON Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de la lutte collective contre l'ambrosie**
- **Autorise le Président à signer cette convention de partenariat**

#### **12)Proposition de recourir à l'emprunt pour le financement des projets d'extension de la maison de santé de Chaussin et d'aménagement de 3 résidences seniors à Longwy sur le Doubs.**

Le Président propose de recourir à l'emprunt pour financer l'aménagement des 3 résidences seniors à Longwy sur le Doubs ainsi que l'extension de la maison de santé de Chaussin.

Une consultation a été lancée auprès des banques, il s'avère que le taux le plus bas est proposé par la Banque des Territoires soit 3.79% sur 25 ans.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, autorise le Président, à signer seul les contrats de prêt réglant les conditions de ces emprunts. Les prêts seront d'une période de 25 ans, au taux fixe de 3.79%, avec des échéances trimestrielles. Le projet d'aménagement des résidences seniors de Longwy sur le Doubs fera l'objet d'un prêt de 383 170 € et l'extension de la maison de santé de Chaussin de 425 000 €.**

#### **13)Syndicat Mixte de la Sablonne**

Suite à la démission de M. Cyril LAPORTE en tant que délégué au syndicat de la Sablonne, il convient de désigner un nouveau délégué.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, déclare élu en qualité de délégué titulaire de la Communauté de Communes au sein du Comité Syndical, Monsieur Jean-Noël GARNIER.**

#### **14)Désherbage de la médiathèque**

**Suite au désherbage des livres de la médiathèque, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de faire don des ouvrages déclassés à l'Amicale des bénévoles de la médiathèque et aux communes du territoire qui en feraient la demande.**

## 15) Divers

• **Intramuros** : une session de formation à destination des élus aura lieu le 4 avril prochain de 18h à 19h30.

- **Appel à projet départemental Maison de l'Enfance** » : Le Président expose que la Fondation ACTION ENFANCE reconnue d'utilité publique et active en protection de l'enfance depuis plus de 60 ans, répond à un appel à projet du département du Jura, qui souhaite élargir son offre de places en protection de l'Enfance sur le territoire d'action sociale de Dole.

A cet effet, la fondation recherche un terrain d'environ 7 000 m<sup>2</sup> (5 000m<sup>2</sup> minimum), proche des transports, écoles et commodités, pour y implanter un EcoVillage d'Enfants. Il s'agit de l'équivalent d'un lotissement de 6 maisons d'environ 190m<sup>2</sup> chacune, qui accueillera 30 jeunes jurassiens confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance, ainsi qu'une équipe d'une trentaine de salariés, à l'horizon de l'année 2025. (Un second Village d'Enfants de 30 places sera ouvert sur le territoire d'action sociale de Lons le Saunier).

Le Président précise que les enfants et les jeunes confiés par l'Aide Sociale à l'Enfance des départements aux établissements de la Fondation ACTION ENFANCE ont été séparés de leur famille sur décision de justice, pour des faits de maltraitance ou de négligence grave de leurs parents. Les EcoVillages d'Enfants permettent aux jeunes accueillis de grandir dans un environnement de type familial, en favorisant l'accueil de fratries au sein de maisons d'habitation en petits effectifs et entourés par leurs éducateurs au quotidien.

Les enfants et jeunes confiés dans les Villages s'inscrivent pleinement dans la vie quotidienne des communes où ils sont accueillis, au travers de leur scolarité ou de participations à des activités socio-culturelles et sportives. L'équipe administrative et éducative du Village s'attache en cela à construire des liens forts avec les acteurs communaux contribuant à la vie, au bien-être et à la sécurité des enfants.

Le projet de construction de l'EcoVillage s'inscrit également dans une démarche d'écoresponsabilité, en proposant un lieu d'accueil labellisé E+C-, qui allie performance énergétique du bâti et modération dans la consommation de sols. Ce projet vise également à faire de l'éveil à l'environnement un outil d'éducation auprès des enfants accueillis.

La Plaine Jurassienne dispose d'un terrain à Chaussin, rue du stade, qu'elle pourrait céder à cette fondation pour développer ce projet qui s'intégrerait dans la politique d'aménagement du territoire de la Plaine Jurassienne.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,**

- **décide de soutenir l'implantation de cet Ecovillage d'Enfants sur le territoire de la Plaine Jurassienne ;**
- **s'engage à vendre le terrain, situé rue du stade à Chaussin, à la fondation Action Enfance pour permettre la réalisation de ce projet.**

*CSack*



